

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 15 février 2018  
Date d'affichage 15 février 2018  
**Nombre de conseillers**  
en exercice 29  
présents 22 (+ 6 procurations)  
votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180226-DEL\_18\_02\_21\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2018

Affichage : 26/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN FEVRIER à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET,

**Excusés** : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DES MONTS**

VU la délibération du Conseil Municipal de Saint Martin des Monts en date du 10 janvier 2018 relative à la rupture anticipée de la mise à disposition de Mme Sonia ESNAULT auprès de la commune de Saint Martin des Monts,

CONSIDERANT la candidature de Mme Valérie LIETOUT pour une mise à disposition auprès de la commune de Saint Martin des Monts, à raison de 7 heures par semaine,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),  
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes à signer la convention de mise à disposition de Mme Valérie LIETOUT auprès de la commune de Saint Martin des Monts, à hauteur de 7 h par semaine, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2018.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**